

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle du Soleil Royal, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame QUELLARD, Maire.

Etaient présents

Mme QUELLARD, Maire

➤ Adjoints

M. LE CAM,
Mme CASSAC,
M. GAUTHIER,
Mme THOBIE,
Mme BENOITON,
M.LEFEBVRE,
Mme CHARLOT,

➤ Conseillers Municipaux

M.VERNEAU,
Mme CLEMENSAT,
M. BENIGUE,
Mme BECCAVIN,
M. DECKER,
M. PICAUD,
Mme BRONGNIART,
M.VIGOUROUX,
Mme GUITTON,
M. BLANCHET,
Mme LEDOUR,
Mme BOUTET,
M. REGENT,

➤ Excusés représentés par un pouvoir écrit

M. LAFRAISE, pouvoir à Mme CLEMENSAT
M. ROUSSEAU, pouvoir à M. DECKER
Mme MOUILLERON, pouvoir à Mme QUELLARD
M. MAHE, pouvoir à M. BLANCHET
M. HAMON, pouvoir à M. REGENT

➤ Excusée sans pouvoir

Mme ROUSSET,

➤ Secrétaire de séance

M.VIGOUROUX

Après avoir procédé à l'appel, **Madame le Maire** constate que le quorum est atteint :

21 conseillers sont présents,

5 conseillers sont représentés

1 conseiller est absent non excusé

ORDRE DU JOUR

⇒ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet 2009.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 ⇒ Demande de subvention : restructuration du sol de la salle du Foyer Municipal et des Anciens,

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

2 ⇒ Marchés d'assurances – lot n° 2 assurance des responsabilités et risques annexes,
3 ⇒ Modification de l'année de référence pour l'adhésion au Point Jeunes
4 ⇒ Demande de subvention exceptionnelle de Monsieur LEGARS Stéphane,
5 ⇒ Autorisation de signature de l'emprunt pour la réalisation de l'achat du bâtiment HEMON, dans le cadre de la création d'un Atelier-Relais.

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

6 ⇒ Convention de protection du patrimoine funéraire – Société des Amis du Croisic

DIRECTION DE LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

7 ⇒ Théâtre en automne 2009 – Tarifs des spectacles,
8 ⇒ Demande de subvention – Voyages scolaires – APEL – Lycée La Mennais,

DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE

9 ⇒ Cession parcelles AB 51 et 52 – Route de la Maison Rouge,
10 ⇒ Réhabilitation du patrimoine architectural – subvention communale dans le cadre de la ZPPAUP,
11 ⇒ Subventions communales pour ravalement,
12 ⇒ Projet de convention – mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé,
13 ⇒ Convention de partenariat – Thermographie de bâtiments communaux 2009-2010,
14 ⇒ Convention d'occupation de Penn Avel en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux,
15 ⇒ Régularisation de cessions d'alignements rue du Flot et rue du Bourg Joli,
16 ⇒ Exposition « Bataille des Cardinaux » - demande de subventions.
17 ⇒ Office de Tourisme - approbation des phases projet et dossier de consultation des entreprises

PRESENTATIONS / INFORMATIONS

⇒ Notice d'information : Programme logements « les Aymeries » - garanties d'emprunts

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 31 juillet 2009

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet 2009.

123 – Demande de subvention auprès du Conseil Général : remplacement du revêtement de sol du Foyer Municipal et des Anciens

Monsieur LE CAM présente le projet.

Madame le Maire informe l'assemblée que le sol de la Salle du Foyer Municipal et des Anciens rue de la Duchesse Anne est dans un très mauvais état.

En effet, depuis 1976 année de la construction de ce foyer, le sol n'a jamais été remplacé.

La municipalité a donc décidé de faire ces travaux pour la pérennité de cette salle et afin d'assurer la sécurité des usagers.

Il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'aide accordée en faveur des bâtiments communaux.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur LE CAM indique que le coût total du projet est de 27 500 €, 5 500 € pour le désamiantage et 22 000 € pour la mise en place du revêtement. Les travaux doivent démarrer la 3^{ème} semaine d'octobre.

Monsieur VERNEAU souhaite savoir s'il est bien prévu un parquet bois.

Monsieur LEFEBVRE précise que c'est un revêtement plastique qui a été retenu.

Madame le Maire rappelle qu'elle avait souhaité que soit installé un parquet bois, mais que compte-tenu des contraintes techniques (rideaux de séparation) et du coût, cette solution a été écartée.

Monsieur VERNEAU pense que la période choisie pour ces travaux risque de perturber les activités associatives. Juillet et août auraient été plus propices.

Monsieur REGENT souhaite connaître la durée des travaux.

Madame le Maire indique que les travaux s'étaleront sur 5 semaines.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer le dossier de demande de subvention.

124 – Marchés d'assurance – lot n°2 assurance des responsabilités et risques annexes

Madame CLEMENSAT présente le projet.

Aux termes du marché n°07.70 du 28 décembre 2007 (lot n°2), il a été confié à la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales « SMACL » l'assurance des responsabilités et risques annexes. Le présent contrat, souscrit à effet du 01/01/2008, est conclu jusqu'au 31/12/2012.

Le présent avenant a pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties « dommages causés à autrui – défense recours ». Cette prestation complémentaire s'élève à la somme de 409.49 € HT.

Le nouveau montant du marché de la SMACL pour l'exercice 2008, compte tenu de ces modifications est de :

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Montant du marché initial | Montant du marché + avenant |
| 5 938.34 € H.T. | 6 347.83 € H.T. (6.90%) |

Conformément à l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, l'avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 10 septembre qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame CLEMENSAT indique que le contrat est indexé sur la masse salariale. Pour cet avenant, ce sont les salaires 2008 qui ont été pris en compte.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider l'avenant présenté ci-dessus.

125 – Modification de l'année de référence pour l'adhésion au point-jeunes

Madame CASSAC présente le projet.

L'adhésion au Point Jeunes était initialement prévue à 15.00 € pour l'année civile. Afin de faciliter les conditions pratiques de cette adhésion pour les familles, il convient de rectifier la période de perception et de l'établir sur l'année scolaire, à savoir, du 01 septembre de l'année N au 31 août N+1.

Cette modification induit une rectification de l'article 5 du règlement intérieur du Point Jeunes, comme suit :

« ... cette inscription est valable du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 et donne accès au foyer et à la plupart des activités proposées... »

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame CASSAC précise que le travail est organisé en année civile, mais les jeunes viennent s'inscrire en septembre. Une proratisation va être faite jusqu'au 1^{er} septembre pour se caler sur l'année scolaire. Le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider les modifications présentées ci-dessus.

126 – Demande de subvention exceptionnelle de Monsieur LEGARS Stéphane

Monsieur DECKER présente le projet.

Monsieur LEGARS Stéphane habitant la commune du Croisic souhaite participer à la 1ère édition des foulées de Samarcande (Ouzbékistan) qui aura lieu du 23 octobre au 3 novembre 2009.

A l'occasion de cette épreuve sportive internationale ce dernier sollicite une subvention exceptionnelle.

La Commission Jeunesse et Sports propose d'attribuer une aide financière de 150 Euros.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur DECKER précise que Monsieur LEGARS peut être assimilé à un sportif de niveau national et international, du fait de sa participation à cette épreuve et de son palmarès à différents marathons.

Madame le Maire indique que le budget global de ce projet est de 2 800 €.

Monsieur BLANCHET informe l'assemblée qu'il ne participera pas à ce vote puisque Monsieur LEGARS est membre de l'association dont il est président.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 150 € à Monsieur LEGARS Stéphane.

127 – Autorisation de signature de l'emprunt pour la réalisation de l'achat du bâtiment HEMON, dans le cadre de la création d'un Atelier-Relais

Monsieur LE CAM présente le projet.

Dans le but de financer l'acquisition du bâtiment Hémon, afin de créer un Atelier Relais sur la commune du Croisic, pour un coût total de : 180 000,00€,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur LE CAM rappelle que la municipalité s'était engagée à ne pas recourir à l'emprunt cette année. Néanmoins, devant le caractère exceptionnel de ce projet qui a été présenté au cours du premier semestre, il est apparu essentiel de saisir l'opportunité de cette acquisition et de réaliser un emprunt.

Madame GUITTON indique que, lors de la Commission des Finances, il avait été prévu le passage d'une annonce dans la presse.

Monsieur LE CAM précise que cela devrait paraître en fin de semaine.

Madame BOUTET souhaite connaître le taux d'intérêt.

Monsieur LE CAM indique qu'il est actuellement de 1.787 %. Selon la date de signature il pourrait être différent.

Monsieur BLANCHET souhaite connaître le risque concernant ce taux variable.

Monsieur LE CAM rappelle qu'il s'agit d'un prêt CAPE 2 avec un taux maximum de 3.787 %. Aujourd'hui les taux fixes sont à 3.07 %. A partir de la date de souscription, le taux en vigueur est garanti la première année. La durée du prêt est très courte.

Monsieur BLANCHET demande combien de candidatures ont été enregistrées.

Madame le Maire indique qu'à ce jour, sans avoir fait d'appel dans la presse, 5 personnes semblent intéressées.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, sur le financement du projet ci-dessus désigné, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité, à l'unanimité de :

1. demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE :

- Un prêt de **180 000,00€**
- Pour une durée de **5 ans**
- Périodicité **trimestrielle** – Amortissement progressif du capital.

Taux indexé sur l'EURIBOR 3 mois instantané + coût de la garantie et marge

Le taux de la première période est déterminé par la valeur de l'index de base à J-2 du 1^{er} tirage + le coût de la garantie et marge **1.02 %**.

S'agissant d'un prêt CAPE 2, la variation à la hausse ne pourra excéder 2 points pendant toute la durée du prêt, quelle que soit l'évolution de l'index.

2. Prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
3. Prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
4. Conférer en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Madame le Maire du Croisic pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

128 – Convention de protection du patrimoine funéraire – Société des Amis du Croisic

Monsieur LEFEBVRE présente le projet.

La Société des Amis du Croisic a sollicité Madame le Maire dans le cadre de la mise en place d'une action visant à la protection du patrimoine funéraire du cimetière du Croisic.

La Société des Amis du Croisic a recensé 14 tombes en état d'abandon dont le caractère historique et artistique représente un intérêt.

Une convention doit être signée avec l'association afin de formaliser cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur LEFEBVRE donne lecture de certains articles de la convention concernant notamment les travaux.

Monsieur VERNEAU souhaite connaître l'attente en matière de « délai raisonnable ».

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un délai cohérent avec les travaux réalisés, peut-être 2 à 3 ans.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Société des Amis du Croisic.

129 – Théâtre en Automne 2009 – tarifs des spectacles

Monsieur GAUTHIER présente le projet.

La municipalité organise, du 6 au 29 novembre 2009, la 5^e édition de « Théâtre en automne ».

Le programme de la manifestation comprend comme chaque année des spectacles proposés par les troupes locales et les compagnies invitées.

Il convient de fixer les tarifs de la billetterie.

La commission de la culture et des animations propose :

Tarif adulte et enfant de plus de 12 ans : 3 Euros

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

Pass pour les 4 spectacles : 10 Euros.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire rappelle que cette manifestation est organisée depuis plusieurs années pour permettre à tous de venir assister à des représentations. Le succès est au rendez-vous tous les ans.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider les tarifs présentés ci-dessus.

130 – Demande de subvention pour les voyages scolaires – A.P.E.L Lycée la Mennais

Madame BENOITON présente le projet.

Madame le maire informe l'assemblée d'une demande de subvention de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) du Lycée La Mennais de Guérande.

- un séjour culturel et linguistique aux Etats Unis et QUEBEC (du 31 mars au 10 avril 2009) :
2 élèves concernés - 1 300€ x 40% = 520€ plafonné à 56€ par élève.

- un séjour culturel et linguistique en Espagne (du 29 mars au 1er avril 2009) : 1 élève concerné - $360\text{€} \times 40\% = 144\text{€}$ plafonné à 56€ par élève.

- un séjour "activités pleine nature en montagne" à MORZINE (du 29 mars au 4 avril 2009) : 1 élève concerné - $400\text{€} \times 40\% = 160\text{€}$ plafonné à 56€ par élève.

- un séjour "Sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle" (du 30 mars au 4 avril 2009) : 2 élèves concernés - $270\text{€} \times 40\% = 108\text{€}$ plafonné à 56€ par élève.

Le montant de la subvention s'élève à 336€.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire indique que le montant de 56 € est inférieur à la somme allouée par les communes voisines, il sera bon de revoir le dossier pour 2010, en proposant une participation de 60 €.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider le versement d'une subvention à l'A.P.E.L du Lycée la Mennais

131 – Cession des parcelles AB 51 et 52 Route de la Maison Rouge

Madame BECCA VIN présente le projet.

Madame le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de deux parcelles route de la Maison Rouge cadastrées sous les numéros 51 et 52 de la section AB et représentant une superficie totale de 1 185 m².

La parcelle AB 52 a récemment été achetée aux Consorts Chasseboeuf (délibération du Conseil Municipal du 13/02/2009).

Des contacts ont été engagés depuis plusieurs mois avec la société Espace Domicile pour la création de 7 logements sociaux.

Cette dernière propose un prix d'acquisition de 90.000 € net vendeur pour les deux parcelles.

La Commission des Finances, en séance du 14 septembre 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire indique que dans ce projet de 7 logements, 2 seront accessibles aux personnes handicapées. De plus, ce projet sera réalisé suivant le plan HQE, énergie, développement durable.

Madame GUITTON souhaite connaître la date de début des travaux.

Madame le Maire explique que les travaux doivent débuter à la fin de l'année, et que la livraison est programmée pour septembre/octobre 2010.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider la cession des parcelles AB 51 et 52 à la société Espace Domicile pour un montant de 90 000 € net vendeur.

132 – Réhabilitation du patrimoine architectural – subvention communale dans le cadre de la ZPPAUP

Madame BECCA VIN présente le projet.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2006, le conseil municipal a passé une convention avec la Région des Pays de la Loire concernant la réhabilitation du patrimoine architectural dans le cadre de la Z.P.P.A.U.P. (convention d'une durée de six ans avec des tranches de travaux subventionnables par période de trois ans).

Cette convention permet aux particuliers de bénéficier d'une aide financière de la Région à hauteur de 20% maximum pour tout projet visant à la réhabilitation du patrimoine architectural.

Dans le cadre de la convention visée ci-dessus, la Commune s'est engagée à verser aux particuliers une aide complémentaire à hauteur de 5 % du montant TTC des travaux plafonnés à 1 000 €uros (par période de trois ans pour chaque demande).

Les dossiers aidés par la Région et pouvant prétendre à l'aide complémentaire de 5 % sont mentionnés ci-dessous :

-Madame GUICHARD GAUTRON pour la restauration de la construction, rue Barjulé
Montant TTC des travaux = 10 876.52 €uros soit une aide d'un montant de 543.82 €uros.

Il est rappelé que ce dossier ne pourra pas bénéficier d'aide au titre de la campagne incitative de ravalement pour une durée de sept années à compter de l'attribution de l'aide actuelle (hors travaux ne correspondant pas à des ravalements de façade).

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider le versement de la subvention présentée ci-dessus.

133 – Subventions pour ravalement

Madame BECCA VIN présente le projet.

Par délibérations en date du 14 février 2008 et du 27 juin 2008, la Commune a décidé de poursuivre la campagne incitative de ravalement dans les secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

A ce titre, des demandes d'aide ont été récemment présentées dont le détail suit :

- M. Erwan CAFFERATO pour le ravalement enduit de la propriété :
24 Grande Rue
Montant TTC des travaux = 4 404.62 € TTC
Soit une subvention d'un montant de 1 321.38 € TTC.

- Copropriété Not'Bijou" représentée par la SARL Windal et Klein, syndic, pour le ravalement peinture de la propriété :
23 avenue de Saint-Goustan
Montant TTC des travaux = 2 018,02 € TTC

Soit une subvention d'un montant de 605,40 € TTC.

- Copropriété 4 Quai de la Grande Chambre représentée par M. Jacques PUGET, pour le ravalement peinture de la propriété :

7 rue Saint-Christophe

Montant TTC des travaux = 1 775,99 € TTC

Soit une subvention d'un montant de 532,79 € TTC.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur VERNEAU indique qu'il s'abstiendra sur cette question compte-tenu de son appartenance à la copropriété. « Not'Bijou ».

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à la majorité des voix moins une abstention, de valider le versement des subventions présentées ci-dessus.

134 – Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé

Monsieur LEFEBVRE présente le projet.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence « soutien à la Maîtrise de la demande en énergie » Cap Atlantique s'engage dans un contrat pluri-annuel d'actions en faveur des économies d'énergie et du développement durable.

Ce contrat d'objectifs indique la mise en place d'un « conseil en énergie partagée » dédié aux communes.

Les principes de la convention résident en :

- L'engagement d'une consultation à l'échelle de Cap Atlantique
- La mutualisation d'un technicien dédié aux économies d'énergie qui pourra intervenir sur le patrimoine existant et sur les projets de construction.
- La prise en charge par Cap Atlantique de 50% de la part non subventionnée
- Le pilotage de la mission

Il s'agit d'une délibération de principe, autorisant Madame le Maire à poursuivre les démarches (n'ayant pas à la date d'envoi du conseil le montant de la participation de la ville du Croisic, celle-ci pouvant être comprise entre 0.50 € et 1 € / habitant / an).

La Commission des Finances, en séance du 14 septembre 2009, a émis un avis réservé ne connaissant pas le coût de la prestation. Lorsque le coût sera connu, le Conseil Municipal sera, à nouveau, sollicité afin de valider définitivement la convention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire indique que le coût devrait osciller entre 0.50 et 1 €/habitant. Ce chiffre sera confirmé dès réception des informations.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à poursuivre les démarches pour la mise en place de cette convention.

Monsieur LEFEBVRE présente le projet.

Madame le Maire rappelle que le 9 juillet 2009, le bureau communautaire a validé un projet de convention relative au partenariat de thermographie dans le cadre du soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.

La convention présentée a pour objet de définir le contenu et les conditions générales d'un partenariat entre Cap Atlantique et la Ville du Croisic pour la réalisation de thermographie au sol des bâtiments. Elle se décline en 2 actions :

- ▶ Réaliser l'étude thermographique de 2 bâtiments municipaux (Groupe Scolaire - Salle des Sports).
- ▶ Restituer les résultats de l'étude (de manière collective et individualisée).

Cette prestation assurée par CAP Atlantique est financée à 100 % par la Communauté d'Agglomération.

Principe de la thermographie :

La thermographie infrarouge permet de rendre visible la température apparente réfléchiée par tous les corps. Le rayonnement invisible de la chaleur d'une scène thermique est restitué sous la forme d'une image colorisée. Cette intervention permet de rendre visible les déperditions de chaleur des bâtiments, de mettre en évidence les défauts d'isolation et ainsi de prioriser les investissements en économie d'énergie.

La Commission des Finances, en séance du 14 septembre 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame GUITTON souhaite savoir si cette opération est gratuite.

Monsieur LEFEBVRE rappelle que le projet est financé à 100 % par Cap Atlantique.

Madame GUITTON a noté que pour la convention précédente, le coût sera précisé ultérieurement, mais compte-tenu des estimations, on peut dépasser la somme de 3 000 €. Combien représente la dépense en termes de fluides ?

Madame le Maire passe la parole à Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint.

Monsieur ROGER précise qu'en 2008, les dépenses de gaz représentaient 74 000 €, l'électricité sur l'éclairage public, 56 000 €, et sur les bâtiments 85 000 €. Le Conseil en Energie Partagé peut intervenir sur ces 3 postes. Une réflexion sur les bâtiments communaux était l'un des objectifs mis en place au sein de la Direction, mais faute de temps, il n'a pas été possible de réaliser le travail. Une assistance extérieure sera très utile.

Madame GUITTON souhaite savoir si les délais d'intervention sont connus.

Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint, indique qu'une personne a été recrutée à Cap Atlantique. La commune peut se faire assister sur des projets neufs. Actuellement, l'agent recruté effectue une approche auprès des 15 communes de Cap Atlantique, le projet sera opérationnel dès 2010.

Monsieur BLANCHET demande si l'on connaît l'impact de la taxe carbone.

Monsieur LEFEBVRE indique que dans l'immédiat, on ne connaît pas le taux.

Monsieur VERNEAU pense que la mise en place de ce conseil est une bonne chose, mais il s'étonne de limiter les études à 2 bâtiments.

Monsieur LEFEBVRE indique qu'il s'agit d'un travail important et que Cap Atlantique a dû limiter le nombre de bâtiments concernés pour permettre au technicien d'effectuer sa mission sur l'ensemble du territoire.

Monsieur VERNEAU s'étonne également du choix du procédé de thermographie au sol au lieu d'une solution aérienne.

Monsieur LEFEBVRE rappelle qu'il s'agit d'une opération financée intégralement par Cap Atlantique qui a retenu ce procédé.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint.

Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint, indique que le terme « au sol » est utilisé par contraste avec une solution aérienne qui consiste à utiliser un avion ou un hélicoptère pour réaliser l'étude. Par exemple, la ville d'Angers vient de réaliser une étude thermographique aérienne sur l'ensemble de son territoire.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

| |
|--|
| 136 – Convention d'occupation de Penn Avel en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux |
|--|

Madame BECCA VIN présente le projet.

Madame le Maire rappelle que l'Ecole Centrale de Nantes, dans le cadre du projet SEM-REV (développement autour de l'énergie des vagues) doit s'installer dans les locaux de Penn Avel et réhabiliter un bâtiment actuellement non utilisé.

Un permis de construire en ce sens a récemment été délivré par le Préfet au Conservatoire du Littoral.

La Commune du Croisic étant gestionnaire du site, il est nécessaire de passer une convention avec le Conservatoire du Littoral pour que l'Ecole Centrale puisse engager les travaux.

Une convention d'occupation des locaux sera ensuite conclue entre la Ville et l'Ecole Centrale lorsque les locaux auront été réhabilités.

La convention jointe à la présente délibération précise les travaux prévus par l'Ecole Centrale dans le cadre de son programme. Elle évoque également le projet de gestion du site qui sera proposé dans le cadre de la nouvelle convention à passer entre la Ville et le Conservatoire du Littoral.

Les travaux de réhabilitation, objet du permis de construire, seront intégralement pris en charge par l'Ecole Centrale.

La Commission des Finances du 14 septembre 2009 et la CMTUE du 15 septembre 2009 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur VERNEAU note à la page 5 un article concernant les délais et demande si de ce fait, l'école centrale peut réaliser des travaux jusqu'à 10 ans, ce qui semble long. La convention s'étale sur 20 ans, ce qui veut dire qu'à la moitié, seuls 50 % des travaux pourront être réalisés.

Madame le Maire estime que l'enveloppe financière allouée à ce projet est suffisamment importante pour permettre la réalisation des travaux immédiatement.

Monsieur VERNEAU s'étonne alors de ce délai de 10 ans.

Monsieur LEFEBVRE pense que cela permet d'avoir une certaine souplesse dans la réalisation des travaux. Le projet entrepris par l'école centrale peut évoluer en fonction de l'avancée du dossier, nous sommes dans le domaine de la recherche.

Monsieur VERNEAU rappelle que le projet concerne deux bâtiments et le danger serait que le chantier ne concerne que le bâtiment arrière.

Madame le Maire précise que seul le bâtiment arrière sera concerné par les travaux, le bâtiment principal situé devant ne sera utilisé que dans sa partie étage avec de menus aménagements de bureaux.

Monsieur LEFEBVRE indique qu'aujourd'hui le bâtiment arrière sert de réserve.

Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint, indique que le bâtiment principal, dénommé bâtiment B dans la convention ne fera pas l'objet de travaux, seul l'étage sera occupé, la Ville conservant le rez-de-chaussée. Aucun aménagement conséquent n'est programmé sur ce bâtiment, seuls quelques aménagements.

Madame GUITTON demande sous quel délai va intervenir la convention avec l'école centrale.

Madame le Maire indique que la signature de la convention présentée ce soir est un préalable à la présentation de la convention avec l'école centrale qui devrait suivre rapidement.

Madame GUITTON estime qu'il aurait été plus clair d'avoir connaissance des 2 conventions en même temps.

Madame le Maire rappelle que cela n'était pas possible.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

137 – Régularisation de cessions d'alignements rue du Flot et rue du Bourg Joli

Madame BECCA VIN présente le projet.

A l'occasion de travaux d'assainissement rue du Bourg Joli, il est apparu que les alignements prescrits lors de la construction des propriétés jouxtant les rues du Flot et du Bourg Joli

n'avaient jamais été cédés à la Ville alors que les clôtures ont bien été implantées conformément à cet alignement.

Des documents d'arpentage ont été établis pour régulariser cette situation et intégrer ces espaces dans le domaine communal. La cession est gracieuse. L'ensemble des frais d'actes et de publication sera à la charge de la Ville.

Il s'agit des propriétés suivantes :

- Propriété 4 rue du Bourg Joli : M. GOMEZ, cession de 60 m².
- Propriété 10 rue du Flot : M. CHELLET, cession de 219 m².
- Propriété 8 rue du Flot : M. CAILLOCE, cession de 35 m².
- Propriétés 4 et 6 rue du Flot : M. AUDOUIT, cession de 60 m².

La Commission des Finances du 14 septembre 2009 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame GUITTON remarque que la cession CHELLET représente une surface importante.

Monsieur LEFEBVRE précise que la propriété possède deux façades sur la rue.

Monsieur BLANCHET souhaite connaître le montant des frais de cession.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur ROGER, Directeur Général Adjoint.

Monsieur ROGER indique que pour la première démarche qui consiste en la réalisation de documents d'arpentage, le montant est de l'ordre de 200 à 300 €. Par la suite, la rédaction de l'acte notarié est d'environ 500 €.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider la régularisation présentée ci-dessus.

138 – Exposition « Bataille des Cardinaux » - demande de subventions

Madame le Maire présente le projet.

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du 250^{ème} anniversaire de la bataille des Cardinaux, une grande exposition est prévue à l'ancienne criée du 11 novembre 2009 au 13 décembre 2009 inclus.

Cette manifestation est en cours de préparation en partenariat avec le Musée National de la Marine, le ministère de la Culture (DRASSM), le château des Ducs de Bretagne à Nantes et plusieurs autres organismes institutionnels.

Compte tenu de l'importance et de la qualité de cette exposition, Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional et d'associer ces deux collectivités à cette programmation.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer les dossiers de demande de subventions.

139 – Office de Tourisme rue du Pilori : approbation du projet et dossier de consultation des entreprises

Monsieur LEFEBVRE présente le projet.

Madame le Maire rappelle que, lors de la séance du 31 juillet 2009, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet d'aménagement de l'Office de Tourisme rue du Pilori.

Le Projet et le Dossier de Consultation des Entreprises seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les études de projet, fondées sur le programme arrêté et les études d'avant-projets approuvées par le maître de l'ouvrage ainsi que sur les prescriptions de celui-ci, découlant du permis de construire et autres autorisations administratives, définissent la conception générale de l'ouvrage :

1) Les études de projet ont pour objet :

- De préciser par des plans, coupes et élévations les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en oeuvre ;
- De déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et équipements techniques ;
- De préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides et, en fonction du mode de dévolution des travaux, coordonner les informations et contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages ;
- De décrire les ouvrages et d'établir les plans de repérage nécessaires à la compréhension du projet ;
- D'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant métré maintenu à 161.300 € HT ;
- De permettre au maître de l'ouvrage au regard de cette évaluation d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et d'estimer les coûts de son exploitation ;
- De déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage fixé à 5 mois + 1 mois de préparation.

2) Composition du Dossier de Consultation des Entreprises :

- Les pièces administratives générales et particulières :
 - R.C. : Règlement de Consultation
 - A.E. : Acte d'Engagement
 - C.C.A.P. : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Les pièces techniques générales et particulières C.C.T.P.
- L'avant métré décomposé en 11 lots techniques.

- Les plans.

Principales caractéristiques du D.C.E (Dossier de Consultation des Entreprises)

A. Marché à prix unitaires

B. Décomposition des lots :

- **Lot 1 – Déconstruction – Gros œuvre – Ravalement**
Il s'agit de la démolition de la dalle actuelle afin de mettre à niveau du domaine public les seuils du bâtiment.
Reprise de pierres et réalisation d'un enduit sur la totalité de la façade côté rue du Piloni.
- **Lot 2 – Charpente bois et traitement**
- **Lot 3 – Couverture ardoise – Zinguerie**
Réfection de la couverture sur le rampant face rue du Piloni, ainsi que la reprise des éléments de zinguerie.
- **Lot 4 – Serrurerie**
Réalisation de la grille de fermeture en façade.
- **Lot 5 – Menuiseries extérieures bois et aluminium**
- **Lot 6 – Menuiseries intérieures et agencement mobilier**
- **Lot 7 – Isolation – Cloisons**
- **Lot 8 – Carrelage et faïence – Chape**
- **Lot 9 – Peinture**
- **Lot 10 – Electricité – Chauffage**
Chauffage : plancher chauffant au RDC, convecteurs aux étages, ventilation double flux.
- **Lot 11 – Plomberie – sanitaires – Ventilation.**

C. Estimation H.T.

| LOTS | H.T. |
|--|------------------|
| Lot 1 – Déconstruction – Gros Œuvre - Ravalement | 43 100 € |
| Lot 2 – Charpente bois & Traitement | 24 700 € |
| Lot 3 – Couverture ardoise - Zinguerie | 7 100 € |
| Lot 4 - Serrurerie | 3 600 € |
| Lot 5 – Menuiseries extérieures bois et aluminium | 12 800 € |
| Lot 6 – Menuiseries intérieures et agencement mobilier | 17 400 € |
| Lot 7 – Isolation - Cloisons | 10 700 € |
| Lot 8 – Carrelage et faïence - chape | 5 600 € |
| Lot 9 – Peinture | 6 100 € |
| Lot 10 – Electricité – Chauffage | 19 800 € |
| Lot 11 – Plomberie – Sanitaires - Ventilation | 10 400 € |
| TOTAL H.T. | 161 300 € |

Cette estimation ne comprend pas le matériel informatique et téléphonique.

La Commission Municipale Travaux – Urbanisme & Environnement, en séance du 25 septembre 2009, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame BOUTET indique que les élus de la liste « Le Croisic Solidarités » s'abstiendront sur cette question compte-tenu de leur avis sur le projet global de l'Office de Tourisme.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à la majorité des voix moins 3 abstentions et 5 contre, d'approuver la réhabilitation de l'Office du Tourisme dans ses phases Projet et Dossier de Consultation des Entreprises, d'autoriser Madame le Maire à organiser la procédure de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants.

INFORMATIONS / PRESENTATIONS

⇒ **Programme logements « les Aymeries » - garanties d'emprunts.**

Madame CLEMENSAT présente le projet.

Par délibération en date du 12 juin 2009, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la garantie de prêts pour le financement de l'opération de logements sociaux « Les Aymeries » engagée par Espace Domicile.

La délibération faisait référence à des taux de prêts en vigueur avant la révision du livret A intervenue au 1er mai 2009. Or, la fixation des taux de l'épargne à compter du 1er mai 2009 entraîne une baisse de 75 points des taux de prêts finançant le logement social, indexés sur le livret A et le LEP.

En conséquence, les taux de prêts garantis par la Commune sont désormais fixés respectivement à :
2,35 %, 2,35 % et 1,55 % (au lieu de 3,10 %, 3,10 % et 2,30 %). Ces taux de base suivront ensuite la variation de l'index.

La Caisse des Dépôts et Consignations a souhaité que le Conseil Municipal soit informé de cette modification.

Madame CLEMENSAT indique que lorsque la Ville a validé la garantie de ces emprunts, il était noté dans l'article 2 que les taux prendraient effet à la date de signature des contrats. Les contrats étant rarement signés au moment de la décision de garantie, cela explique la modification présentée ce soir.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Questions de Monsieur Claude VERNEAU

1. La lutte contre le *Baccharis Hamifolia* devrait être une cause communale. Nous pouvons demander aux habitants de lutter contre ce fléau, mais la ville doit montrer l'exemple. Dans quelques jours, ces arbustes vont fleurir. C'est avant cette période, la meilleure saison pour les détruire. Sauf erreur, une somme de 10 000 € a été budgétée pour 2009, ce qui est peu au regard de l'ampleur de la tâche, mais c'est un début.

Comment comptez-vous pratiquer et sur quelles zones ? Ne pensez-vous pas que la priorité d'intervention se situe sur le tour de côte où les zones dunaires commencent à être colonisées, et où ces plantes sont encore suffisamment petites pour être arrachées ?

Madame BECCA VIN : le Baccharis Hamilifolia est une plante envahissante qui a été repérée dans les espaces ruraux, dans la zone artisanale, derrière l'Océarium, aux abords du Manoir de Kervaudu, derrière le camping de la Société Générale, au port de plaisance et sur la côte.

L'arrachage mécanique de cette espèce cause des dégâts importants à la nature des sols. Les services sont déjà intervenus sur le littoral pour une petite partie avant l'été. Des actions ont également été menées à Penn Avel, au stade Constant Germon et à la Serre Municipale depuis la rentrée.

Le C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) a été sollicité pour une prestation, celui-ci pourrait intervenir fin octobre / début novembre. Avec 10.000 €, cela correspond à une intervention limitée au regard de l'importance de la tâche. Des questions se posent :

- Option ⇔ arrachage ou coupe ?
- Est-ce du seul ressort de la Commune ?

Par ailleurs, il a été demandé en juillet 2009 à la S.N.C.F. de procéder à l'arrachage des plantes « Herbe de la Pampa » très présente sur son domaine.

Monsieur VERNEAU : le principe de débiter les actions sur la zone dunaire peut être retenu.

Madame BECCA VIN : 3 zones sont déjà couvertes, le stade, la zone artisanale et Penn Avel.

Monsieur VERNEAU : l'arrachage sera facilité sur la zone dunaire, car le baccharis à cet endroit est encore petit et en fleurs.

Monsieur LEFEBVRE : l'action est compliquée car suite à l'arrachage, le terrain devient propice à la repousse suivant l'action du vent. De plus, on ne peut intervenir que sur des espaces publics et dans ces zones il y a de nombreux terrains privés.

2. Le Conseil Général de Loire-Atlantique incite les associations, les communes, les écoles à mobiliser les habitants autour d'actions concrètes de préservation de l'environnement. Cette opération baptisée « Moi aussi j'agis » se déroulera du 5 au 16 octobre 2009. Elle est appuyée par Cap Atlantique. Les critères pour bénéficier d'un soutien financier et/ou matériel sont :

- Une invitation faite aux citoyens pour participer activement,
- Une organisation d'un temps de rassemblement convivial.

La lutte contre le Baccharis évoqué dans ma 1^{ère} question pourrait être une excellente occasion pour mobiliser et sensibiliser la population face à cet envahisseur et ceci sans coût.

La Ville du Croisic s'est-elle inscrite dans cette démarche au même titre que d'autres communes, associations ou écoles ?

Madame CASSAC : un travail a été réalisé sur le Baccharis avec le point-jeunes et le Centre de Loisirs et ce malgré une mauvaise météo. L'association DECOS a programmé une visite des sentiers pédestres, en compagnie des agents de la commune. Les enfants sont très

réceptifs et on peut compter sur eux pour sensibiliser leurs parents. D'autres actions seront menées sur l'environnement dans le futur.

Madame le Maire : la Ville du Croisic ne s'est pas inscrite à cette opération compte-tenu des actions déjà menées au sein du point-jeunes et du Centre de Loisirs. La question sera à étudier pour 2010.

Monsieur VERNEAU : ces opérations sont financées par le Conseil Général à hauteur de 1 000 € maximum par action.

Madame CASSAC : les jeunes croisicais ont participé à plusieurs actions sur la thématique de l'environnement. L'inscription à cette opération est arrivée après la réalisation de ces actions et on ne peut pas toujours proposer des animations identiques aux jeunes.

Monsieur VERNEAU : c'est une suggestion pour l'année prochaine.

3. Dans la zone artisanale, l'occupation du domaine public est devenue une pratique usuelle. On peut notamment constater qu'à la déchetterie stationnent, sur la voirie communale, des bateaux et des remorques.

Ces propriétaires ont-ils demandé une autorisation ?

Paient-ils un droit d'occupation du domaine public comme ce devrait être le cas ? Si oui, quel en est le montant ? Si non, que comptez-vous faire ?

Madame THOBIE : ces propriétaires n'ont pas demandé d'autorisation pour occuper le domaine public, de ce fait, il n'y a pas de versement au titre de l'occupation. 2 courriers leur ont été adressés. Le premier en date du 10 novembre 2008 pour demander à l'entreprise d'utiliser son terrain sans déborder sur le domaine public, et le second le 7 mai 2009, pour rappeler le précédent envoi.

Dans le cadre du réaménagement de la zone artisanale, des actions seront diligentées et ce avant le 31 décembre 2009.

⇒ Questions de la liste « Le Croisic Solidarités »

1. Pouvez-vous nous faire part de l'évolution, à ce jour, des travaux concernant l'avenir de la Criée du Croisic ?

Monsieur LE CAM : depuis le dernier Conseil Municipal, 2 réunions se sont déroulées. Une première le 12 août à la Préfecture en présence du Secrétaire Général. Le discours de ce dernier prône le maintien de la pêche sur les côtes Françaises. Chacun des ports a sa propre identité et il n'est pas opposé au maintien des deux criées. En dehors de l'aspect économique, il y a une dimension sociale et culturelle. L'histoire du Croisic est étroitement liée à la pêche.

La seconde réunion s'est déroulée le 25 août au Conseil Général en présence de Monsieur MARESCHAL, Président et de Messieurs DENIAUD et GROSVALLET, vice-présidents. La Ville était représentée par Madame le Maire, Monsieur LE CAM, et Madame MEUNIER. Les pêcheurs étaient représentés par Monsieur PICAUD, Monsieur LEGAL, Monsieur DEBEC et Monsieur CHARLOT.

Le Président du Conseil Général a assuré les personnes présentes qu'il avait bien enregistré le message transmis lors du conseil portuaire du mois de mai. A cette occasion, Madame le Maire avait invité Monsieur MARESCHAL au Croisic, cette invitation est restée sans suite. Néanmoins, le discours du Président du Conseil Général a évolué, il ne voit pas d'inconvénient à maintenir la criée au Croisic à condition qu'aucune demande de subvention

de fonctionnement ne soit présentée au Conseil Général. Il préconise également une gestion commune des deux criées.

La Commune du Croisic serait favorable à cette solution.

Des réunions entre le Conseil Général et la CCI vont se mettre en place pour programmer le retrait de la CCI. Une Délégation de Service Public sera lancée par la suite. Le Conseil Général a commandé une étude pour définir la forme juridique et le mode de gestion de la fusion des deux criées. Le Conseil Général souhaite obtenir les résultats de l'étude diligentée par la Ville.

Au cours de cette réunion, les pêcheurs ont remis la pétition contenant 6 600 signatures. Le Président a pris acte que les touristes et les habitants soutenaient activement les pêcheurs.

L'étude commandée par la Ville se poursuit en parfaite collaboration avec la CCI. C'est important, car il est nécessaire d'avoir des données chiffrées pour avancer. Les premiers résultats devraient être connus fin octobre. C'est un dossier sur lequel les élus et les services s'investissent beaucoup.

Monsieur VERNEAU : est-ce que le devenir du bâtiment a été évoqué avec le Conseil Général ?

Monsieur LE CAM : le bâtiment a été construit il y a 30 ans. Des conventions ont été signées entre le Conseil Général et la CCI et c'est un dossier qui est délicat à démêler dans l'immédiat.

Monsieur VERNEAU : l'étude en cours devra tenir compte de cet élément.

Monsieur LE CAM : évidemment.

2. Le site internet officiel de la Mairie du Croisic n'est pas régulièrement à jour. Certaines des informations sont obsolètes, d'autres sont anciennes et n'ont plus leur place, des articles comportent des inexactitudes. Comptez-vous y remédier ?

Madame le Maire : cette question permet de vérifier que les élus consultent le site internet.

Monsieur GAUTHIER : en septembre, le site est resté en pause compte-tenu des congés de la personne responsable de la mise à jour. Les interventions sur le site sont quotidiennes et des informations nouvelles sont régulièrement inscrites sur la page d'accueil. Au 24 septembre 2009, on comptabilise 18 560 visites, ce qui correspond à 103 000 pages consultées. Pour rappel, le site est en ligne depuis le 2 avril 2009.

Monsieur BLANCHET : il n'y a aucune information sur le marathon.

Monsieur GAUTHIER : l'information sera ajoutée rapidement.

Madame le Maire : cette information sera en ligne dès demain.

3. Le Conseil Municipal du 12 juin 2009, à la majorité des voix, accorde une subvention de 5 000 € à l'association SAMM, 7 rue des Marronniers 56480 CLEGUEREC, Président Jean-Michel Kéroullé, même adresse. Cette subvention est incluse dans le budget prévisionnel précisé au Conseil Municipal du 23 juin 2009 :

- Coût de l'opération – 20 000 €
- Partenaires privés – 10 000 €
- Conseil Général du Morbihan – 4 200 €
- DRASM – 800 €
- Ville du Croisic – 5 000 €

La Ville du Croisic est donc engagée pour 25 % du budget prévisionnel. La campagne démarre le 13 juin 2009 (déclaration au Conseil Municipal du 12 juin 2009), l'épave présumée du THESEE est découverte le 14 juin. Le contrat est rempli.

Madame le Maire, êtes-vous en possession du bilan financier de cette opération accompagné des documents comptables que nous puissions consulter, afin d'informer les contribuables Croisicais qu'ils n'ont financé cette opération qu'au maximum de 25 % des dépenses engagées ?

Madame le Maire : le bilan financier de cette opération sera transmis dans la semaine.

⇒ Questions de la liste « Mieux vivre au Croisic »

1. Point sur le dossier de la Criée.

Madame le Maire : le sujet a déjà été évoqué auparavant.

2. Un accompagnant d'handicapés nous a fait part des difficultés rencontrées sur le parking du 8 Mai : places handicapées effacées, absence de panneaux indiquant « place réservée aux handicapés », nombreux trous ne facilitant pas l'accès aux fauteuils roulants. A quand un aménagement réel de ce parking ? Une maîtrise des remorques à bateaux et de leurs stationnements s'impose. Pourquoi ne pas leur dédier une partie du parking avec accès payant ?

Monsieur LEFEBVRE : La place du 8 Mai n'a jamais été réhabilitée depuis sa construction (~ 1970). Le revêtement est en grande partie usagé. C'est pourquoi, les services ont proposé sa réhabilitation pour le programme 2009. Or, le coût de réalisation d'un simple tapis d'enrobé représente environ 500.000 € HT. Cette prestation n'inclut aucune amélioration qualitative.

Pour 2010, les services ont estimé que 2 500 m² devaient être repris afin de pérenniser la structure de chaussée soit environ 80.000 € HT. La Commission Municipale Travaux Urbanisme Environnement sera prochainement sollicitée sur les orientations finales du programme 2010 ; la surface de la place représente 20.000 m² ce qui correspond à 3.600 mètres linéaires de voirie. Le revêtement actuel ne permet pas de réaliser un marquage satisfaisant.

Monsieur BLANCHET : l'aménagement du stationnement des remorques à bateaux est-il à l'étude ?

Monsieur LEFEBVRE : le sujet a été abordé, plusieurs options sont possibles, mais aujourd'hui rien n'a été décidé.

Madame le Maire : il est difficile de prendre des dispositions particulières aujourd'hui. Nous sommes en discussion avec le Conseil Général qui est propriétaire de la cale. Il faut, avant tout projet, régler les situations avec le Conseil Général et la CCI.

3. La rue Aristide Briand vient de faire l'objet d'un aménagement à l'occasion des nouvelles constructions ayant pour but de réduire la vitesse et de sécuriser la sortie du chemin des Violettes. Dans le Croisic Mag', il est indiqué que les bordures et trottoirs ont été repensés et que des plots seront fixés à l'automne pour délimiter l'espace piéton, mais rien n'est prévu pour la circulation des cyclistes qui reste très dangereuse sur cette voie. Quelques exemples : la piste cyclable partant de la gare débouche devant les établissements Lemerle sur un trottoir, le stationnement des véhicules sur l'ensemble de la rue rend la circulation des vélos très risquée, sans parler de l'accès à Intermarché. En tant que station balnéaire, notre première préoccupation devrait être de veiller à la cohabitation et à la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

Monsieur LEFEBVRE : il n'y a jamais eu de pistes cyclables, seuls des pointillés sont marqués au sol pour écarter la circulation des façades des habitations. Les voitures ventouse posent problèmes car les piétons sont obligés de se décaler sur la route pour les contourner, on trouve également des bateaux stationnés sur des espaces privés.

La rue Aristide Briand n'intègre pas de pistes cyclables même si l'usage de la bande d'enrobé hors chaussée le permet. Cette ancienne Route Nationale n'a aucune signalisation verticale et horizontale l'indiquant. La segmentation de la rue Aristide Briand pour tous les usages (stationnement – piétons – bandes cyclables – circulation double sens, etc...) n'est pas possible car l'emprise n'est pas suffisante. Il faudrait une largeur supérieure à 15 mètres ce qui n'est pas le cas.

Madame LEDOUR : il ne s'agit pas seulement d'espaces privés.

Monsieur LEFEBVRE : ce sont bien des espaces privés. L'espace est partagé par tous les utilisateurs et la largeur de la voie n'est pas suffisante. La pose de plots et de bordures rue A. Briand, face aux nouvelles constructions, a été validée par la C.M.T.U.E. du 21/04/2009. L'intervention a été différée à la demande des organisateurs du Marathon de la Côte d'Amour. Elle n'a pas pour but de délimiter un espace affecté aux cyclistes mais de protéger les piétons. Ces plots permettront également d'empêcher les automobilistes de couper le virage. C'est un cheminement dont la sécurité va être renforcée à l'avenir car c'est une voie qui devra être accessible aux PMR pour aller vers la gare et vers Intermarché. Ces aménagements nécessiteront que les riverains stationnent leurs véhicules sur leurs espaces privés ou à d'autres endroits. Cette situation générera des difficultés.

⇒ Point sur les travaux de voirie par Madame le Maire :

Le marché de voirie 2009 a été notifié le 9 juin dernier pour la somme de 297 426 €, pour mémoire l'enveloppe budgétaire était de 300 000 €. Ce programme comporte la réfection :

- De la rue de la Briquerie et du carrefour Kerdavid/lingorzé, réfection de la chaussée avec mise en place de bordures afin de stabiliser les accotements pour un coût TTC de 83 431,23 € (création d'un réseau d'eaux pluviales sur 110 m, bordures sur 370 m, 1 765 m² d'enrobés, bicouche sur 650 m²),
- Du carrefour Kerdavid/Kervaudu/Rohello, réfection de la chaussée avec mise en place de bordures afin de stabiliser les accotements pour un coût TTC de 74 672,32 € (complément du réseau d'EP 65 m, bordures sur 549 m, 1 530 m² d'enrobés, bicouche 1 042 m²),
- Du Chemin du Pré du pas entre la rue des Pluviers et la rue des Goélands, réfection du tapis d'enrobé pour un coût TTC de 20 404,66 €, 1 680 m² d'enrobés,

- Du trottoir de la rue du Traict entre le rue Barzile et la rue des Canons, réfection du trottoir afin d'améliorer la circulation des piétons pour un coût TTC de 29 356 € (réfection du réseau d'EP sur 95 m, bordures sur 105 m, 260 m² d'enrobés),
- De la Place d'Armes, réfection du revêtement et modification des accès et du trottoir longeant la rue, pour un coût de 89 561,68 € TTC (bordures sur 300 m, 4 074 m² d'enrobés, 111 m² de béton désactivé, mise en place d'un séparateur à hydrocarbure).

Madame GUITTON : Cap Atlantique a-t-il participé aux travaux de la Place d'Armes ?

Madame le Maire : à confirmer dans le cadre de la mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Madame GUITTON : on peut remarquer parfois le lancement de travaux sur des zones ayant fait l'objet d'aménagements quelques temps auparavant. Quelles dispositions sont prises pour éviter ces incohérences ?

Monsieur LEFEBVRE : des contacts réguliers sont pris avec Cap Atlantique pour éviter ce genre de désagréments. Les travaux sont programmés 3 ans au préalable. Le cas s'est posé lors des travaux réalisés à Port-Lin où Cap Atlantique a été dans l'obligation de réaliser des interventions complémentaires. Une contrainte existe au Croisic, où les chantiers sont interrompus durant la période estivale et pour des raisons économiques.

De plus, entre le vote des budgets et le temps de mise en place des chantiers, c'est un délai de 2 fois 3 mois. Les services doivent prendre en compte cette dimension dans la gestion avec les entreprises.

Madame le Maire : par exemple, pour les travaux Route de la Maison Rouge, les marchés ont été notifiés en avril/mai et Cap Atlantique vient de voter au Conseil Communautaire de la semaine dernière, des interventions sur ce même secteur.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, Madame le Maire lève la séance à 20 h 35.

Madame QUELLARD
Maire,

Monsieur VIGOUROUX
Conseiller Municipal,
Secrétaire de séance,

Madame PORS
Directrice des Services à
la Population,